

# *AU FIL DE LA LIQUIDATION~PARTAGE*

## *Examen de jurisprudence*

Par **Nicolas GENDRIN**, Juge au Tribunal de la Famille de Namur,  
avec la collaboration d'Hélène DIRICQ, Notaire à Profondeville

### **Au programme ? du concret !**

*L'orateur envisagera toutes les questions que les liquidations suscitent dans la phase notariale (calendrier, inventaire, revendications tardives, expertise, contredits, assistance judiciaire, vente d'immeubles, enrichissement sans cause,...) en s'appuyant sur la jurisprudence actuelle, et notamment sur de nombreuses décisions inédites.*

*Un échange 100% pragmatique à destination des praticiens de la liquidation.*

### **Informations pratiques :**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE** via le site [www.ajn.be](http://www.ajn.be) (seul le paiement valide l'inscription)

- Conférence AVEC l'ouvrage « *Liquidation-partage* » co-écrit par Nicolas GENDRIN et Dima KARADSHEH (LARCIER, mars 2020, 447 pages) : 140 € (130 € pour les avocats stagiaires)
- Conférence SANS l'ouvrage précité : 50 € (40 € pour les avocats stagiaires)

⇒ à verser *avant* la conférence sur le compte bancaire **BE16 6301 8124 6074** avec la mention  
« 29/04/2021 + nom(s) du/des participant(s) + avec/sans ouvrage »

**! ATTENTION** : en l'absence de paiement reçu *au plus tard le 28 avril 2021*, supplément de 10 €

**OBFG** : 2,5 points \* **FRNB** : 2,5 heures \* **IFJ** : prise en charge sans ouvrage

*La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les participants présents*

*Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la formation*

Colloque en distanciel via Médias UNamur

**RENSEIGNEMENTS** : [ajn@unamur.be](mailto:ajn@unamur.be)

